

gouvernement a été mis au courant de la situation et le premier ministre d'alors, M. Pearson, a avoué qu'il ne lui était jamais venu à l'esprit que toutes ces erreurs seraient commises. Je vous le demande monsieur le président, comment peut-on s'attendre à autre chose quand on forme une compagnie de jeunes sans établir de principes directeurs, de priorités, de qualités requises et ainsi de suite, chose pourtant nécessaire quand on crée une compagnie de ce genre, si l'on veut qu'elle accomplisse le travail pour lequel elle a été formée.

Le gouvernement a été mis en garde par le chef de l'opposition, qui demanda une enquête approfondie sur le travail de la Compagnie. Le député de Guelph a également saisi la Chambre de la question, comme moi, en citant l'article dont j'avais fait mention et qui avait été écrit en 1957. Mais on a péroré sur la question sans rien faire pour corriger la situation, jusqu'à ce que M. Saulnier lance son appel, en affirmant que la Compagnie était reliée à des groupes appuyés et financés par des puissances étrangères qui ne partagent pas nos idées. Tout cela est bien triste et le gouvernement est responsable de cette tache au blason de notre jeunesse. En somme, le gouvernement a permis que ces choses arrivent. Il a créé cette Compagnie sans lui définir de cadres, de priorités ni d'objectifs.

Je ne pense pas qu'on puisse ressusciter la CJC. Cette résurrection ne peut se faire que dans la conscience des membres de la Compagnie, car le spectacle préjudiciable qu'elle donne est offert à la vue de tous.

On ne devrait pas permettre aux anciens de la CJC ayant mauvaise réputation de ternir les efforts des nouveaux membres car ces derniers ne doivent pas être handicapés par des erreurs antérieures en essayant de rénover ou de transformer la Compagnie actuelle. A mon avis, monsieur le président, nous aurions tort de charger les nouveaux arrivants du fardeau d'une corruption dont ils ne sont pas responsables.

Ce que je puis dire de moins désagréable est que la Compagnie a été créée selon un idéal et que le rêve s'est terminé par une triste désillusion. Après le désastre de l'île Wards et le fiasco du week-end, il est temps de se réveiller. Il est nécessaire de supprimer radicalement et dès que possible les problèmes moraux contagieux. Il appartient au Parlement de corriger l'erreur qu'il a faite en adoptant le bill créant cette Compagnie sans préciser les règles ou les conditions qui s'appliqueraient à l'organisme et à ses membres.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, nous sommes à étudier le bill C-171, qui vise à nommer un contrôleur financier de la Compagnie des jeunes Canadiens ainsi qu'un amendement proposé par le député d'York-Sud (M. Lewis) qui, au lieu de nommer un contrôleur qui aurait en somme des pouvoirs dictatoriaux—pour employer son expression—sur la Compagnie des jeunes Canadiens, préférerait qu'on nomme quelqu'un qui n'aurait que l'autorisation de contresigner les chèques.

J'avoue que le plaidoyer du député d'York-Sud est très faible. Je tiens le député en haute estime en sa qualité d'avocat sachant plaider ses causes de façon très adroite et très subtile. Je le soupçonne d'entretenir une espèce d'arrière-pensée, dans le sens le plus acceptable du mot. Même si ses arguments semblent faibles, il a à l'esprit une conclusion qu'il n'ose pas avouer à la Chambre.

De toute façon, comme profane, je ne vois pas très bien la différence entre la nomination d'un contrôleur financier et celle de quelqu'un qui sera autorisé à contresigner les chèques, parce qu'en fin de compte, s'il veut les contresigner de façon intelligente, il devra examiner toutes les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens. Il pourra tout de même exercer son droit de veto. J'ai l'impression qu'on nous promène de Charybde en Scylla ou qu'on veut nous faire employer cette vieille expression: «blanc bonnet, bonnet blanc».

Il doit probablement arriver à la plupart des députés de ressentir certains déchirements au moment où ils ont à faire des interventions à la Chambre. Dans leur for intérieur, ils doivent se dire, comme je me le dis ce soir: Je suis vaincu qu'il est urgent que nous votions en faveur du bill pour qu'un contrôleur soit nommé aux fins d'administrer les fonds de la Compagnie, parce que la situation est extraordinairement compliquée. En pratique, je ne crois pas que cela puisse se produire, mais, au moins théoriquement, une somme d'environ \$900,000 pourrait être, à quelques heures d'avis, dilapidée, ni plus ni moins.

Le gouvernement fait donc preuve de prudence en demandant à la Chambre d'agir vite. Pour ma part, je sais qu'il y a urgence et que ce serait manquer à mon devoir de député que de ne pas exprimer, à l'occasion de ce débat, l'opinion de mes commettants, c'est-à-dire les conseils municipaux, les responsables des organismes de bien-être, du service social et des services d'urbanisme. Au fait, ils me font parvenir de la documentation depuis au delà d'un an.